

vous propose deux sessions de formation complémentaires sur les thèmes:

CONDUITE DE RÉUNION

**du vendredi 27 mars 2009
 au samedi 28 mars 2009**

**au CISP Maurice Ravel
 6, avenue Maurice Ravel, 75012 Paris**
Métro : Porte de Vincennes (ligne 1), ou Bel Air (ligne 6), ou Porte Dorée (ligne 8).
Bus : Ligne 29 arrêt Jules Lemaître ou PC2 arrêt Sahel.

et
PRISE DE PAROLE EN PUBLIC :
INFORMER, ARGUMENTER,
CONVAINCRE.

**du vendredi 15 mai 2009
 au samedi 16 mai 2009**

à
la fédération des oeuvres laïques
31 bis rue des amidonniers, 31009 Toulouse
 Tél.: 05 62 27 91 16

Le droit à la formation des élus territoriaux (communes, conseils généraux, régions).

Formation et citoyenneté est agréée pour la formation des élu-e-s, par le Ministère de l'Intérieur depuis 1999, auprès de la Préfecture du Val de Marne (94).

La loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. **Les frais de formation de l'élu constituent une dépense obligatoire pour les collectivités.** Cette loi insère au code général des collectivités territoriales les articles 21- 23.12 et suivant qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et citoyenneté*.

Nous demandons à chaque élu, pour éviter toute difficulté à l'engagement des dépenses

- de faire viser pour accord, le bulletin d'inscription ci-joint (signature du responsable territorial et cachet de la collectivité), et/ou
- de faire établir un bon de commande par le service compétent de sa collectivité.

Les frais de transports et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si *Formation et citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, les frais pédagogiques seront facturés à 100% de leur montant.

Formation et citoyenneté se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Coût et modalité d'inscription

Le coût de la prestation globale sera facturé par *Formation et Citoyenneté*, sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités territoriales:

Tarif pour UNE session soit deux jours:

Elus et agents territoriaux des communes de:	
- moins de 1000 habitants	400 €
- de 1000 à 3500	500 €
- de 3500 à 5000	600 €
- de 5000 à 10000	700 €
- de 10000 à 20000	800 €
- de 20000 à 50000	850 €
- de 50000 à 100000	900 €
- plus de 100000	1000 €
Conseillers Généraux et Régionaux	1000 €

Tarif pour DEUX sessions soit quatre jours

Elus et agents territoriaux des communes de:	
- moins de 1000 habitants	600 €
- de 1000 à 3500	750 €
- de 3500 à 5000	900 €
- de 5000 à 10000	1050 €
- de 10000 à 20000	1200 €
- de 20000 à 50000	1275 €
- de 50000 à 100000	1350 €
- plus de 100000	1500 €
Conseillers Généraux et Régionaux	1500 €

Les tarifs comprennent les frais de formation et les déjeuners des vendredi et samedi midi.

Bulletin d'inscription pour une ou deux sessions de formation (valant convention simplifiée de formation)

- Conduite de réunion du du 27 au 28 mars 2009 à Paris,
- Prise de parole en public du 15 au 16 mai 2009 à Toulouse,

Merci de COCHER la ou les sessions retenues.

L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le val de Marne (94). Bulletin à renvoyer par courrier ou par télécopie au 01 43 79 32 09

Nom : Conseil général :
Prénom : Conseil régional :
Adresse : Collectivité territoriale :
 Commune de :
Code Postal :
Ville :
E-mail: Nombre d'habitants
Fonction élective : (pour les élus communaux) :
Signature du candidat à la journée :
Signature du responsable avec cachet :

CACHET

CONDUITE DE REUNION :

Comment susciter et maintenir l'attention des participants ? Comment transformer une réunion en un lieu d'écoute, d'échange, de production et d'engagement à l'action ? L'efficacité d'une réunion dépend étroitement de la qualité de sa préparation et de sa conclusion.

Vendredi 27 mars 2009

9h00 Accueil.	14h30 Introduire une réunion. L'introduction est un moment déterminant pour la réussite d'une réunion.
9h30 Ouverture et présentation des journées.	Gérer les comportements. Reconnaître les différents types de comportement et adapter son animation en conséquence.
Exercices de mise en confiance.	Techniques d'utilisation du matériel. Utiliser les supports visuels ou écrits de manière optimale.
Les différents types de réunion.	
Les 3 missions de l'animateur : Réguler, Faciliter, Produire.	
Préparer sa réunion : organisation matérielle, objectif, programme, méthode, timing.	
13h00 Déjeuner.	17h30 Fin de la première journée.

Samedi 28 mars 2009

9h30 L'art de poser des questions. Maintenir l'attention et la participation du groupe.	14h30 Présenter le projet. Savoir faire passer un message clair et convaincant. Argumenter et répondre aux questions.
Réguler les échanges et gérer les tensions. Savoir reconnaître les objections et y répondre.	Conclure une réunion. Reformuler les points clés, motiver, engager à l'action.
Elaborer un projet. Etude de cas en sous-groupes.	17h30 Fin du stage.
13h00 Déjeuner.	ANIMATION APTIMENS Formation & Conseil Alternance d'apports théoriques et de mises en pratique.

PRISE DE PAROLE EN PUBLIC : INFORMER, ARGUMENTER, CONVAINCRE.

Au-delà des mots, un bon orateur doit travailler le ton et le geste. En politique comme ailleurs, perfectionner son expression orale et gestuelle passe par la maîtrise de son corps et de ses émotions.

Vendredi 15 mai 2009

9h00 Accueil.	14h30 Analyse des exercices.
9h30 Ouverture et présentation des journées.	Contrôler ses émotions. Gérer le stress, le trac. Les émotions positives et négatives.
La communication : définition.	Optimiser les éléments du son. Ton, débit, pauses. Exercices pratiques.
Les freins à la communication. Les interprétations. Les préjugés. Les distorsions et pertes de charge.	17h30 Fin de la première journée.
Exercices de mise en confiance.	
13h00 Déjeuner.	

Samedi 16 mai 2009

9h30 Optimiser les éléments du son (suite). Volume, articulation. Exercices pratiques.	14h30 Organiser un débat public. Introduire le débat. Ecouter activement et reformuler. Repérer les fausses questions. Typologie des intervenants. Conclure pour emporter l'adhésion.
Les éléments de l'image. Optimiser son expression gestuelle. Le jeu du mime.	17h30 Fin du stage.
Présenter un programme. Notes. Cartes mentales. Vidéo-projection.	ANIMATION APTIMENS Formation & Conseil Alternance d'apports théoriques et de mises en pratique.
13h00 Déjeuner.	

formation
& citoyenneté

Formation & Citoyenneté
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris

